

Débat Aménagement durable du territoire

Question 1.

Thème : Gaz à effet de serre

Considérant que le taux de gaz à effet de serre (GES) est principalement issu de la combustion des énergies fossiles (pétrole, charbon) et de la biomasse; Considérant que la concentration de GES dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique qui guette la survie même de l'espèce humaine et de notre planète telle que nous la connaissons; Considérant que le dioxyde de carbone est le principal (en quantité) GES produit par l'activité humaine (74% du total, tous modes d'émissions réunis).

Que comptez-vous faire afin de limiter l'accentuation de l'effet de serre et la hausse des températures, sous la barre de 2 degré Celsius? ET Quelles politiques de réduction ou de limitation d'émission de GES comptez-vous mettre en place dès votre élection comme maire de la 3e plus grande ville du Québec? (Qui ont déjà été mises en place dans d'autres pays notamment en Europe et allant plus loin que le protocole de Kyoto)

Demers

Intensifier les efforts de sensibilisation et de promotion.
Nouvelles voies réservées pour le transport en commun.
Création de stationnements incitatifs.
Développement de commerces de proximité.
Considérer le vélo comme un moyen de transport alternatif et développer le réseau cyclable en conséquence.
Attaquer le problème de congestion.
Favoriser l'usage de source d'énergie alternative.
Favoriser la plantation d'arbres et la création d'espaces verts.
Politique des toits blancs et des toits verts.
Concours pour honorer l'innovation et le leadership en matière d'efficacité énergétique et de développement durable.

Landry

Collecte de matières résiduelles
Réduction à la source des matières résiduelles à 3 bacs
Création d'un département destiné à étudier des solutions pour capter ou diminuer les gaz à effet de serre
Réglementation concernant le recyclage
Création d'une industrie pour le recyclage des déchets

Racicot

Favoriser les actions pouvant être réalisées à peu de frais.
Cibler les édifices et employés municipaux.
Sensibiliser les employés à la gestion intelligente de l'énergie.
Conversion de l'éclairage des édifices municipaux à l'éclairage DEL (diodes électroluminescentes).
Limiter les heures d'éclairage.
Sensibilisation des conducteurs de la ville à une conduite économique.
Inspection des véhicules.
Douches et casiers pour les employés qui utilisent le vélo.
Application du règlement interdisant les véhicules à l'arrêt avec le moteur en marche plus de 3 minutes.

Bordeleau

Établir une culture du développement durable auprès des citoyens et employés municipaux.
Création d'un fonds en éco-efficacité énergétique
Certification des processus

Création d'un réseau de tramway
Création d'autoroutes cyclables
Mise en place de politiques d'économie verte

Foucher

Faire de l'arbre le symbole de Ville de Laval, même sur son drapeau.
Planter des arbres au point d'en faire une obsession.
Considérer l'arbre comme une infrastructure municipale au même titre qu'une usine de dépollution de l'air et considérer son entretien comme une responsabilité de la ville sur tout le territoire.
Viser l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux.
Politique de subvention à la conversion verte des bâtiments commerciaux, industriels et résidentiels visant à diminuer les GES (gaz à effets de serre).
Voies réservées pour les autobus.
Conversion des autobus à l'électricité.

Lebel

Voies d'autobus réservées sur les autoroutes et les grands axes routiers.
Création d'un SRB (service rapide par bus)
Électrification de la flotte d'autobus
Compléter la boucle de la ligne de Métro orange.
Développer le transport actif (marche, vélo etc) pour qu'il soit sécuritaire et compatible avec le réseau de transport collectif.
Gestion des matières résiduelles : favoriser le compostage, création d'une usine de biométhanisation,
Favoriser la conversion du chauffage à l'huile vers l'électricité.

Gobé

Poursuivre le développement du compostage dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec (PGMR).
Étudier la possibilité d'implanter des lampadaires à intensité variables selon les heures et le degré de luminosité.
Électrification des autobus.
Poursuivre le développement des pistes cyclables.
Protection et préservation des milieux naturels.
Acquisition des 3 îles ; Île aux Vaches, Île du Sable Vert, Île Saint-Pierre.
Recensement des boisés et territoires vierges de l'île dans le but de les rendre plus accessibles.
Redonner aux citoyens l'accès aux berges.
Réaménager 2 plages comme elles existaient à une certaine époque : une sur la rivière des Prairies et l'autre sur la rivière des Mille Îles.

Question 2.

Thème Accessibilité au transport en commun.

À Laval, le taux de motorisation des ménages est le plus élevé de l'ensemble du territoire métropolitain, si situant à 1,45 véhicule par ménage. En se dotant de l'objectif ambitieux de diminuer de 50 % la production des GES liés au transport des personnes, il est essentiel de se doter de mesures qui vont bien au-delà des 15 actions identifiées dans le Plan de mobilité active de la Ville de Laval et qui consistent principalement à encourager le transport actif.

Si vous êtes élus maire ou mairesse, que ferez-vous pour garantir un accès efficace au transport en commun aux résidants et résidantes des extrémités et du nord de l'Île, qui sont actuellement mal desservis

Landry

Augmentation de l'offre des pistes cyclables
Électrification des transports en commun

Racicot

Bonification des services de taxi collectif avec service semaine et weekend pour le nord de la ville et les extrémités
Lignes intermédiaires avec de plus petits autobus

Bordeleau

Le PSC travaillera avec les conseils de district concernés afin de définir à court et moyen terme un plan d'amélioration du transport en commun qui pourrait comporter l'utilisation d'un cocktail de moyens différents de ceux actuels.

Amélioration des joraires

Possibilité d'utiliser des navettes de faible capacité dans les différentes et nombreuses enclaves de la ville
Meilleur service dans les parcs industriels et autour des pôles d'emploi

Meilleur service de nuit en ajoutant des horaires et en planifiant mieux les correspondances et en installant au besoin de nouveaux trajets

Lancement des études de faisabilité du tramway

Possibilité d'implantation de lignes d'autobus rapides sur les lignes 1, 2, 3, et 4 de la phase 1 de l'implantation du tramway

Développement à court terme d'un réseau d'autoroutes cyclables utilitaires efficaces afin de compléter le réseau de transport en commun

Électrification à moyen terme d'ici 2030 des transports en commun

Création d'un fonds dédié au transport collectif

Foucher

Les objectifs de la STL sont très raisonnables et peuvent être appliqués

Viser la rentabilité des investissements (densification de la population etc)

Responsabilité environnementale et obligation morale d'assurer des services de qualité à tous les habitants.

Véhicules adaptés pour les extrémités et le nord de la ville

Inverser le processus de communication de façon à ce que les usagers puissent signifier leur besoin en transport (au lieu de l'inverse actuellement avec les panneaux informant de l'horaire des autobus)

Lebel

Planifier des trajets express pour les quartiers situés aux extrémités

L'ensemble du problème doit être examiné, l'achat de petits véhicules électrifiés ou non n'est peut-être pas toujours avantageux

Utilisation de petites navettes et de taxis

C'est un gros défi sur lequel s'est penché la STL

Gobé

Travailler avec l'AMT et la STL afin d'harmoniser les tarifs

Accentuer le développement des voies réservées

Le réseau de la STL qui dessert les résidences de personnes âgées au moyen de navettes devra être d'avantage développé jusqu'aux résidences privées.

Développer l'achalandage du réseau.

Électrification des transports.

Demers

Augmentation de l'offre de services

Augmentation de la qualité du service surtout pour les directions est-ouest.

Utilisation accrue d'abribus munis de tableaux indicateurs

Utilisation de la technologie pour connaître `partir d'un téléphone intelligent où sont les autobus.

Voies réservées sur les axes est-ouest

Ajouts de stationnements incitatifs aux extrémités de l'Île et même à l'extérieur de l'Île de Laval afin de soulager l'achalandage près des bouches de métro.

Après consultation auprès des citoyens, réaménagement de certaines artères qui le permettent afin d'en transformer une partie en piste cyclable pour que le vélo ou le vélo électrique devienne un moyen de transport alternatif

Installation de prises pour la recharge de vélo électriques

Révision de la politique de déneigement pour favoriser le transport en commun

Question 3.

Thème Terres agricoles

Dans le cadre du PMAD, orientation 1 : Un Grand Montréal avec des milieux de vie durables. Soutien à l'élaboration de plans de développement de la zone agricole. La région métropolitaine de Montréal se distingue par la présence d'une zone agricole couvrant 58% de son territoire pour un total d'environ 220 500 hectares. Cependant, de 2001 à 2006, on a constaté une diminution de la superficie des terres en culture de 3 % comparativement à une croissance de 5 % pour le reste du Québec. Considérant l'importance des activités agricoles et agroalimentaires sur le territoire métropolitain, le PMAD entend favoriser la réalisation, par les MRC et les agglomérations, d'outils de développement et de mise en valeur de la zone agricole. Pour ce faire, en juin 2012, la Communauté s'est associée financièrement au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour soutenir les MRC et les agglomérations qui désiraient élaborer un plan de développement de la zone agricole (PDZA). L'aide conjointe de la Communauté et du gouvernement du Québec s'élève à 25 000 \$ par MRC ou agglomération. Les PDZA doivent être complétés au plus tard au mois de juin 2014. Toujours dans l'objectif de soutenir les MRC et les agglomérations dans l'élaboration harmonisée de leur PDZA, la CMM et le MAPAQ ont réalisé conjointement, au début de l'automne 2012, une série de portraits statistiques agricoles pour les différents territoires de la région.

Allez-vous élaborer un plan de développement de la zone agricole (PDZA) ? Sinon, quelles sont les actions que vous allez entreprendre afin de protéger et surtout d'augmenter la zone agricole à Laval ?

Racicot

Avant de penser à la création d'un PDZA, élaborer un plan d'action avec les propriétaires des terres agricoles non exploitées afin de redémarrer l'exploitation de ces terres agricoles déjà existantes.

Bordeleau

Oui à la création d'un PDZA

Faire un inventaire des besoins en espace pour les fonction résidentielles, commerciales et industrielles et des espaces naturels nécessaires afin d'assurer la biodiversité.

Établir des sites de densification pour l'ensemble des terrains à développer à long terme.

Gel de la zone agricole pour les 20 prochaines années afin de combattre la spéculation et d'assurer la souveraineté alimentaire de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Consolider le territoire agricole.

Établir un programme de remembrement afin de contrer le morcellement des terres agricoles.

Imposer une surtaxe pour les terres sous-utilisées et favoriser le développement de jardins communautaires et de coopératives agricoles sur ces terres.

Promouvoir et développer la production alimentaire locale en tenant compte de la politique gouvernementale d'autosuffisance alimentaire et de la future politique d'achat local de Ville de Laval.

Foucher

Oui à la création d'un PDZA

Respect des échéances

Modifier la culture municipale pour y instaurer un préjugé favorable à l'agriculture.

Politique de rapprochement avec les agriculteurs.

Accélérer le remembrement des terres afin de les remettre en culture.

Politique d'achat des produits locaux par le citoyen et le milieu commercial au moyen de kiosques et de l'identification claire des produits locaux.

Lebel

Très favorable à la création d'un PDZA en temps opportun.

On doit pour y arriver travailler avec l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) qui travaille sur ce dossier depuis 8 mois.

Il faut particulièrement s'attaquer à la spéculation et au dézonage.

Gobé

Collaborer avec le ministre et avec un institut d'agronomie afin de développer de nouvelles cultures maraichères afin de contrer l'importation de produits.

Remembrement des parcelles afin d'y réintroduire l'agriculture par des plus gros producteurs qui souvent sont des locataires.

Promotion des produits locaux auprès des grosses chaînes alimentaires de la région de Montréal.

Demers

Oui à la création d'un PDZA

Mise en valeur du potentiel commercial de nos terres agricoles

Inciter les universités et maisons d'enseignement à promouvoir la recherche sur les pratiques agricoles de notre territoire.

Création de 3 marchés publics.

Remembrement des terres agricoles.

Landry

Oui au PDZA

Revoir et repenser la culture sur les toits afin de réduire la consommation de carburant et les frais de chauffage.

Il sera très coûteux pour la ville de récupérer les terres agricoles, il faut plutôt revoir de nouvelles façons de faire.

Question 4.

Thème : Protection des milieux naturels

Considérant que les milieux naturels sont essentiels au maintien de la biodiversité et de notre qualité de vie ; Considérant qu'en huit ans, Laval a perdu 48 % de la superficie de ses milieux humides et que plusieurs organismes ont invité la commission Charbonneau à se pencher sur la gestion des milieux humides ; Considérant que les êtres humains retirent des écosystèmes des bénéfices d'une très grande importance sans avoir à agir pour les obtenir ; Considérant que seulement 1,1 % des milieux naturels sont protégés sur le territoire de Laval.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à atteindre l'objectif que s'est fixée la communauté métropolitaine de Montréal dans son plan métropolitain d'aménagement et de développement de protéger 17 % des milieux naturels sur son territoire ? Et si oui, comment et avec quel échéancier entendez-vous y arriver ?

Bordeleau

La transcription de la réponse de M. Bordeleau n'a pu être faite en raison de la version audio inexistante.

Foucher

La transcription de la réponse de M. Foucher n'a pu être faite en raison de la version audio inexistante.

Lebel

En donnant un statut d'aires protégées à vie aux milieux naturels à raison de 2 à 3 % par année on devrait y arriver en 2 mandats.

Il faut augmenter le couvert forestier de 1 à 2% par année afin d'atteindre les objectifs du PMAD en 2031.

Gobé

Il faut protéger et acquérir les milieux naturels et travailler avec les propriétaires dans certains cas et avec le ministère pour profiter des plans de partenariat.

Si ces plans de partenariat ne sont pas suffisants il faut s'allier aux autres municipalités environnantes pour réussir à en créer de nouveaux.

Redonner l'accès des milieux naturels à la population par la création de sentiers pédestres, de mises en place d'activités de sensibilisation auprès des citoyens et des écoles.

Acquisition des 3 grandes îles afin d'en faire un parc régional, nous donnerons notre accord à Québec et à la CMM sur ce projet, ce qui n'a pas été fait jusqu'ici.

Demers

Moratoire sur la destruction des milieux humides jusqu'à ce qu'un inventaire des milieux naturels soit réalisé. Cet inventaire sera entrepris en 2014.

Établissement d'une politique de protection des milieux humides et intégration de cette politique au schéma d'aménagement.

Acquisition par la Ville de lots afin de faire passer de 1 à 4% le territoire protégé.

Création d'un parc linéaire d'envergure afin de redonner les berges aux citoyens.

Promouvoir une vision régionale de protection des milieux naturels avec les municipalités voisines.

Protection des 3 grandes îles.

Protection immédiate des grands boisés répartis sur l'ensemble du territoire.

Stratégie de mise en réserve des sommes nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

S'attaquer aux problèmes de débordement des égouts lors de pluies abondantes.

Landry

On s'engage à respecter les engagements contenus dans le PMAD

Racicot

Refus de s'engager dans l'atteinte d'un quelconque objectif.

Inventaire des milieux à protéger

Mise à l'étude de tous les scénarios possibles : acquisition, expropriation et partenariat.

Le développement domiciliaire devrait inclure d'avantage d'espaces verts.

Intégration de parcs urbains linéaires entre les habitations pour permettre la création de pistes cyclables en été et de ski de fond en hiver.

Question 5.

Thème : Consultations publiques sur le schéma d'aménagement

Au printemps dernier, des citoyens et citoyennes, des groupes environnementaux et des élus provinciaux ont effectué des pressions afin que des consultations publiques soient organisées à Laval, ayant pour objectif d'actualiser le schéma d'aménagement de la Ville de Laval et ce, en concordance avec le processus d'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Qu'entendez-vous faire concernant ce dossier et plus largement, comment comptez-vous encourager la participation citoyenne à la prise de décisions qui concernent l'aménagement durable du territoire ou l'urbanisme de la Ville ?

Foucher

La consultation est essentielle. Elle doit être accompagnées de beaucoup d'information pertinente. L'objectif de densification du territoire va trop loin avec ces tours immenses et auxquelles les gens s'objectent avec raison.

La question est de savoir ce que nous voulons pour notre ville dans les 30, 50 ou 100 ans à venir. Pour une fois, ce sera la population qui décidera de son territoire.

Lebel

La consultation sera dans les règles de l'art.

À l'écoute des citoyens pour de vrai.

Arrivé vraiment au pouvoir, c'est l'occasion de prouver qu'on est à l'écoute des citoyens.

Il y aura 6 consultations publiques : une par BML (bureau municipal lavallois).

Il y aura 1 consultation publique en ligne.

Gobé

Oui à une consultation publique, j'ai déjà fait des pressions en ce sens auprès du ministre.

La consultation sera comme celle du BAP, d'une indépendance totale, qui ne dépendra pas d'une autorité politique.

Demers

Nous réitérerons notre demande au gouvernement du Québec pour reporter les délais afin de réviser complètement le plan d'aménagement en respectant la personnalité de chacun des districts qui composent Laval.

Toute consultation devra être précédé d'une séance d'information.

Le plan devra être conforme au PMAD mais non s'y limiter.

La question «*À quoi voulons-nous que Laval ressemble dans 50 ans, dans 100 ans ?*» doit guider l'ensemble de nos décisions concernant le plan d'aménagement.

Landry

Volonté de modifier la mission de l'Agropôle. L'Agropôle doit assurer le leadership en faisant adopter le schéma d'aménagement de la ville en concordance avec le PMAD. Il a été prévu d'adopter et de modifier le PMAD.

Racicot

La consultation est primordiale.

On doit utiliser un langage simple en évitant les acronymes tels que PMAD, PDZA etc.

Publication destinée à informer les gens sur le processus d'actualisation du schéma d'aménagement et sur les enjeux

La consultation se fera par district.

Réunions le soir et les fins de semaines.

Le tout sera suivi d'un sondage et d'une publication des renseignements pertinents sur le site de la Ville.

Bordeleau

Consultez notre programme à partir de la page 66 sur notre site Web, tout y est décrit.

En protégeant nos 17 ou 18 écosystèmes sur le territoire de Laval, nous répondrons aux objectifs du PMAD de protéger 17 % du territoire.

Nous appuyons la démarche auprès du ministère des affaires municipales et tiendrons tel que demandé des audiences publiques sur le schéma d'aménagement peu après notre entrée au pouvoir le 4 novembre prochain.